

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit janvier à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 décembre 2020, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-2-06

**OBJET : MISSION DE PROGRAMMISTE POUR LA
CREATION DU MUSEE DE LA FAIENCE ET DE LA
BATELLERIE A PARTIR DE LA REHABILITATION D'UN
BATIMENT COMMUNAUTAIRE A AUVILLAR
ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE SERVICE**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2021D1-1-2-06

**OBJET : MISSION DE PROGRAMMISTE POUR LA CREATION DU
MUSEE DE LA FAIENCE ET DE LA BATELLERIE A PARTIR DE LA
REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAUTAIRE A AUVILLAR
ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE SERVICE**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour la passation d'un marché public par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

La présente consultation concerne la mission de programmiste pour la création du musée de la faïence et de la batellerie à partir de la réhabilitation d'un bâtiment communautaire existant à Auvillar.

Il s'agit d'une prestation intellectuelle pour la rédaction d'un programme de travaux en vue d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en musée.

La date limite de remise des offres était fixée au 30 avril 2020 à 12h00.

Le choix du titulaire a été fait en deux temps :

Phase 1 : Sélection sur dossier de trois candidats admis à passer un entretien avec une commission ad hoc

Phase 2 : Sélection du titulaire sur la base de l'entretien et de l'offre

Pour la phase 1 :

Six groupements ont déposé leur candidature :

ENTREPRISE	CODE POSTAL - VILLE
MOREL Nicolas	31000 TOULOUSE
AVEC Ingénierie	33000 BORDEAUX
IN EXTENSO Tourisme	92100 BOULOGNE BILLANCOURT
CULTURE AND CO	75012 PARIS
VITAM Ingénierie	31700 BLAGNAC
LE TROISIÈME PÔLE	75011 PARIS

La Commission des Plis s'est réunie le 10 septembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation pour le choix des trois candidats admis à présenter une offre à savoir :

1. Référence en muséographie
2. Référence en programmation et économie de réhabilitation de bâtiment
3. Compétence, curriculum vitae des membres de l'équipe et adéquation avec les missions demandées

Au vu du rapport d'analyse des candidatures, la commission des plis a proposé de retenir le classement suivant :

<i>Classement</i>	<i>Nom ou Raison Sociale du Candidat</i>	<i>Note /20</i>
1	IN EXTENSO	19,17
2	AVEC Ingénierie	18,75
3	Culture and co	18,75
4	MOREL Nicolas	17,92
5	Le Troisième pôle	16,25
6	VITAM Ingénierie	11,67

En conséquence, il a été proposé aux membres de la Commission que la commission ad hoc reçoive les candidats suivants :

- IN EXTENSO Tourisme, Culture et Hôtellerie
- AVEC Ingénierie
- Culture and Co

Pour la phase 2 :

Suite aux entretiens avec la Commission ad hoc, la Commission des Plis s'est réunie le 17 décembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation pour le choix du candidat.

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission des Plis propose de retenir le classement suivant :

<i>Classement</i>	<i>Nom ou Raison Sociale du Candidat</i>	<i>Note /20</i>
1	Culture and Co	18,37
2	In Extenso	16.69
3	Avec Ingénierie	16.20

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché à Culture and Co pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer le marché à Culture and Co pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 8 janvier 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 janvier 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

13 JAN. 2021

13 JAN 2021

AR PRÉFECTURE

MISSION DE PROGRAMMISTE POUR LA CREATION DU MUSEE DE LA FAIENCE ET DE LA BATELLERIE A PARTIR DE LA REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAUTAIRE A AUVILLAR - ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE SERVICE

Numéro de l'acte : 2021D1_1_2_06

Date de la décision : 08/01/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210108-2021D1_1_2_06-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 13/01/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210108-2021D1_1_2_06-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 13/01/2021 09:15:18

Date d'envoi de l'acte : 13/01/2021 09:18:41

Date de réception de l'AR : 13/01/2021 09:23:33